



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/10
14 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS APPROUVES
COMPORTANT DES EXIGENCES PARTICULIERES
POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Introduction

14. Les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon ainsi que le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont présenté au Comité exécutif pour examen à sa 59^e réunion des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants dont les accords comportent des exigences particulières pour la remise des rapports :

- a) Chine : Plan sectoriel d'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses en Chine : rapport de vérification des comptes (Banque mondiale)
- b) Chine : Programme d'élimination de la production et de la consommation de halons (Banque mondiale)
- c) Chine : Plan sectoriel d'élimination de la production de CFC : rapport sur la vérification des états financiers (Banque mondiale)
- d) Colombie : Plan national d'élimination des substances des groupes I et II de l'annexe A (rapport périodique 2008-2009 et programme de travail de 2010) (PNUD)
- e) Inde : Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone pour les secteurs de la production et de la consommation : vérification supplémentaire de l'utilisation comme matière première (Banque mondiale)
- f) Jamahiriya arabe libyenne : Elimination du bromure de méthyle dans l'horticulture : tomates, concombres, poivrons et autres (demande de révision de l'accord) (ONUDI)
- g) Roumanie : Vérification de la production de CTC (ONUDI)
- h) Venezuela (République bolivarienne du): Programme d'élimination de la production de CFC (Banque mondiale)
- i) Yémen : Elimination finale du bromure de méthyle (rapport périodique de 2009) (Allemagne)

Projets dans le secteur des refroidisseurs

- j) Brésil : Rapport périodique sur le projet de démonstration de la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axé sur l'application de technologies à bon rendement énergétique et sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)
- k) Colombie : Rapport périodique sur le projet de démonstration de la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axé sur l'application de technologies à bon rendement énergétique et sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)
- l) Cuba : Rapport périodique sur le projet de démonstration de la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axé sur l'application de technologies à bon rendement énergétique et sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD et Canada)

- m) République arabe syrienne : Rapport périodique sur le projet de démonstration du remplacement des refroidisseurs centrifuges à base de CFC (ONUDI)
- n) Mondial : Rapport périodique sur le projet de remplacement des refroidisseurs (Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Philippines et Tunisie) (Banque mondiale)
- o) Région – Afrique : Rapport périodique sur le projet de démonstration de la reconversion accélérée des refroidisseurs centrifuges à base de CFC dans 6 pays d’Afrique (Cameroun, Egypte, Namibie, Nigéria, Sénégal et Soudan) (ONUDI, France, Allemagne et Japon)
- p) Région – Europe : Rapport périodique sur le projet de démonstration du remplacement des refroidisseurs centrifuges à base de CFC (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie et Serbie) (ONUDI)
- q) Région – Amérique latine : Projet de démonstration de la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges dans les Caraïbes, axé sur l’application de technologies à bon rendement énergétique et sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC (PNUD)

15. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, les données sur les SAO déclarées par les gouvernements concernés en vertu de l’article 7 du Protocole de Montréal et les décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

Chine : Plan sectoriel d’élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses en Chine : rapport sur la vérification des comptes (Banque mondiale)

16. Dans les décisions 56/13 et 56/52 prises à sa 56^e réunion, le Comité exécutif a décidé de continuer à surveiller les activités et l’utilisation des soldes non dépensés des projets au-delà des accords conclus avec le Comité exécutif pour notamment le plan sectoriel relatif aux mousses et le plan sectoriel d’élimination accélérée connexe en Chine, sur la base de certaines procédures simplifiées. Celles-ci prévoyaient que la Chine présenterait un plan de travail final pour le secteur des mousses et utiliserait ce plan de travail comme base de la mise en œuvre des travaux en 2009 et au-delà, étant entendu que la Chine pouvait apporter des ajustements à ces plans. Avec cette souplesse, la Chine ne devrait soumettre des plans de travail supplémentaires que si des modifications importantes y étaient apportées. Cela étant, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de 2009 pour l’élimination des CFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine et la tranche de fonds y afférente, étant entendu que le financement des activités après 2009 ne serait versé par la Banque mondiale qu’après l’approbation d’un plan de travail devant être présenté à la 57^e réunion.

17. La Banque mondiale a présenté à la 57^e réunion un plan de travail pour le secteur des mousses, dont quatre activités principales qui devraient durer jusqu’à 2012. Dans la décision 57/14, le Comité exécutif a approuvé le plan de travail pour le secteur des mousses en Chine pour la période 2010 à 2012 ; et accordé à la Chine la souplesse définie dans la décision 46/37.

18. Dans sa décision 56/13, le Comité exécutif a également décidé que la Chine continuerait à faire effectuer des vérifications indépendantes des comptes du plan sectoriel. Les rapports de vérification des comptes, qui auraient le même format que celui utilisé les années précédentes, seraient présentés au Comité exécutif chaque année à partir de 2009 et au-delà de cette date. La Chine soumettrait également les informations nécessaires aux rapports d’achèvement des projets. La Banque mondiale devait favoriser l’examen et la présentation au Comité exécutif de tout ajustement aux plans de travail et aux rapports de

vérification des comptes et soumettre les rapports d'achèvement de projets associés après la dépense finale des fonds.

19. Le Secrétariat a reçu une communication de la Banque mondiale contenant, entre autres, un « rapport à la 59^e réunion du Comité exécutif sur l'état des plans annuels et l'utilisation du financement non affecté du Fonds multilatéral pour le Plan sectoriel d'élimination dans le secteur de la mousse de polyuréthane ». Ce rapport comporte :

- a) « Le bilan du projet pour l'année 2008 » de l'exercice du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour « le quatrième projet d'élimination de substances qui appauvrissent la couche d'ozone approuvé par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal », qui rend compte notamment des décaissements pour le secteur des mousses ; et
- b) Deux tableaux intitulés :
 - i) Financement et décaissements du Fonds multilatéral approuvés pour les plans sectoriels d'élimination accélérée 1999-2009 (état au 30 juin 2009) ; et
 - ii) « Surveillance de l'utilisation des fonds non affectés du Fonds multilatéral dans le cadre du Plan sectoriel d'élimination dans le secteur de la mousse de polyuréthane ».

20. Ces informations indiquent que, quoique des activités dans les quatre domaines de la sélection et de l'évaluation des produits de substitution sans CFC et le développement de nouveaux produits de remplacement (service technique pour l'industrie des mousses en vue d'une meilleure application des nouveaux produits de substitution ; poursuite de la surveillance de l'élimination des CFC dans le secteur des mousses ; et activités supplémentaires dans le secteur des mousses au niveau des provinces) soient prévues pour 2009, aucun décaissement n'avait encore été effectué le 30 juin 2009.

21. La Banque mondiale a rendu compte des activités sous forme de tableaux. La présentation du bilan (voir para. 6 a) ci-dessus) permet de vérifier les comptes par rapport aux autres renseignements fournis, en particulier les informations qui figurent dans le tableau mentionné au paragraphe 6b)i) ci-dessus, qui contiennent des précisions sur les engagements souscrits par la Chine et les décaissements effectués par le Bureau de coopération économique étrangère chinois du Ministère de la protection de l'environnement. Ces flux de fonds sont documentés séparément pour chaque approbation. Par contre, dans le tableau mentionné au paragraphe 6b)ii) ci-dessus, les renseignements sont fournis par activité, c'est-à-dire que pour chaque activité, les décaissements effectués ou prévus sont indiqués pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011/2012. Ce format permet aussi de faire des observations.

22. Le Secrétariat est d'avis que les informations présentées répondent aux exigences définies dans la décision 56/13 et que la Chine et la Banque mondiale se sont donc acquittées de leurs obligations en matière de rapports pour le plan sectoriel d'élimination dans le secteur des mousses.

23. Par conséquent, le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note de la présentation de la vérification indépendante des comptes du plan sectoriel d'élimination dans le secteur des mousses et d'approuver le format qui sera employé pour les futurs rapports sur la vérification des comptes du plan sectoriel d'élimination dans le secteur des mousses, conformément à la décision 56/13.

Chine : Programme d'élimination de la production et de la consommation de halons (Banque mondiale)

24. Le gouvernement de la République populaire de Chine, par le truchement de la Banque mondiale, a présenté un rapport de vérification portant sur l'élimination de la production et de la consommation de halons en République populaire de Chine en 2008.

Données générales

12. En novembre 1997, le Comité exécutif approuvé un montant de 62 millions \$ US pour la mise en oeuvre d'un plan d'élimination du secteur des halons en République populaire de Chine. Conformément à ce plan, la Chine a convenu de plafonds annuels de production et de consommation tant pour le halon 1211 que pour le halon 1301, dans le cadre de l'accord visant l'élimination accélérée des CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone (CTC). À sa 56^e réunion, le Comité exécutif a convenu de décaisser la tranche finale du plan pour le secteur des halons de la Chine (décision 56/53). À cette même réunion, le Comité exécutif a décidé « a) de continuer à surveiller les activités et l'utilisation des soldes de fonds non dépensés des projets au-delà de l'achèvement des accords pluriannuels avec le Comité exécutif pour les plans sectoriels relatifs aux mousses, aux halons et à la production de CFC, et les plans sectoriels d'élimination accélérée connexes en Chine, sur la base des procédures simplifiées suivantes...; ii) La Chine continuera à faire effectuer des vérifications indépendantes des comptes des trois plans sectoriels. Les rapports sur la vérification des comptes, qui auront le même format que celui utilisé les années précédentes, seront présentés au Comité exécutif chaque année à partir de 2009 et au-delà de cette date...; et iii) La Banque mondiale favorisera l'examen et la présentation au Comité exécutif de tout ajustement aux plans de travail et aux rapports de vérification...» (décision 56/13 a) ii) et iii)).

13. La Banque mondiale a donc procédé à une vérification afin de s'assurer que la production et la consommation pour l'année ont été inférieures aux limites maximales admissibles pour 2008. La mission a visité les entreprises suivantes : Zhejiang Lantian Environmental Protection Hi-Tech Co., Ltd., un producteur de halon 1301, ainsi que Bayer CorpScience (Chine) Co., Ltd., et Zhejiang Yongnong Chemical Industry Co., Ltd., deux utilisateurs de halon 1301 comme matière première pour la production de produits chimiques sans SAO tel qu'indiqué dans le mandat.

14. Un rapport financier des comptes au 31 décembre 2008 a été présenté par le gouvernement de la République populaire de Chine et la Banque mondiale.

Vérification de la production et de la consommation

15. La vérification a été effectuée entre le 28 juin et le 4 juillet 2009 par deux consultants indépendants : Hua Zhangxi, un expert technique, et Wu Ning, a analyste financier. Un représentant du ministère de la Protection de l'environnement (MPE) accompagnait la mission.

16. La vérification a confirmé qu'il n'y avait eu aucune production, importation ou exportation de halon 1211, halon 1301 ou halon 2402, en 2008. La consommation nationale de halon 1211, halon 1301 ou halon 2402 a donc été nulle en 2008.

17. La production nationale de halon 1301 pour usages réglementés en 2008 a été de 97,733 tm, soit une quantité de 2,267 tm inférieure à la limite de 100 tm indiquée dans l'accord. Quelque 594,917 tm de halon 1301 ont donc été produites comme matière première pour la fabrication de produits sans SAO. La production globale de halon 1301 en Chine en 2008 a été de 692,65 tm.

18. Les ventes par le producteur de halon 1301 pour usages réglementés à quatre-vingt-onze acheteurs ont atteint 65,007 tm. Le reste a donc été mis en réserve.

19. Il n'y a eu aucune importation ou exportation de halon 1301 pour usages réglementés en 2008. Toutefois, 0,001 tm de halon 1301 a été exportée vers l'Allemagne pour être utilisé comme matière première.

20. Quelque 594,917 tm de halon 1301 ont été vendues à huit producteurs de pesticides. Elles seront utilisées comme matière première pour la production de Friponil. L'équipe de vérification a reçu des réponses de la direction des deux producteurs de pesticides qui ont utilisé du halon 1301 comme matière première (Bayer CorpScience Hangzhou et Zhejiang Yongnong), lesquelles confirmaient que leurs entreprises n'avaient jamais transféré à d'autres entreprises ou personnes aucune partie du halon 1301 qu'elles avaient acheté.

Rapport financier

21. Le rapport financier comprend un relevé des décaissements en 2008 et des décaissements cumulatifs du plan du secteur des halons de la Chine depuis sa mise en oeuvre en novembre 1997. Depuis 1997, les décaissements cumulatifs totalisent 49 523 169 \$ US, répartis comme suit : 31 852 930 \$ US aux entreprises; 3 528 410 \$ US pour de l'assistance technique; 13 799 322 \$ US pour des initiatives spéciales, et 342 508 \$ US pour la frais de gestion. Les activités d'assistance technique comprenaient notamment :

- Conditions techniques générales d'un agent extincteur en aérosol intégré au plan annuel 2003;
- Étude du matériel d'essai et technique d'un agent extincteur en aérosol intégré au plan annuel 2003;
- Normes exigées en matière d'efficacité et méthodes d'essai des éléments des extincteurs par brouillard d'eau - Tianjin Fire Research Institute - intégrés au plan annuel 2004;
- Code de conception d'extincteurs à poudre sèche - Tianjin Fire Research Institute, intégré au plan annuel 2004;
- Vérification de la production d'extincteurs au CO₂ - Shanghai Fire Research Institute – intégrée au plan annuel 2005;
- Étude de la méthode d'évaluation des conditions et de la technologie de disposition requise pour le système de halons intégré au plan annuel 2006;
- Étude les normes d'acceptation du marché pour les extincteurs gazeux intégrés au plan annuel 2006;
- Vérification des résultats effectués pour le plan annuel 2008 comme pour les autres années;
- Atelier sur un projet de démonstration de recyclage des halons à Guangdong intégré au plan annuel 2008;
- Formation en vérification intégrée au plan annuel 2008; et
- Atelier portant sur le système d'extinction du halon 1301 et le recyclage de l'agent 1301 intégré au plan annuel 2008.

22. Les initiatives spéciales comprenaient notamment :

- Développement de 3 600 tm Plant-Pro. Foam Fire Fighting Agent Pro. Line-Dalian Honsen Fire-fighting Hi-tech Co., Ltd., intégré au plan annuel 2002;
- Norme pour l'extincteur HFC236 - HFC236-Tianjin Fire Research Institute, intégrée au plan annuel 2004;

- Développement de l'extincteur HFC236Fa - HFC236Fa-Shanghai Fire Research Institute, intégré au plan annuel 2004;
- Démonstration d'un projet de gestion des stocks de halons à Guangdong, intégré au plan annuel 2007; et
- Guangdong Shengjie Fire Protection Co., Ltd., intégré au plan annuel 2007

23. Le montant total non affecté est de 12 476 831 \$ US. Le tableau 1 présente la répartition de l'affectation et l'utilisation des fonds qui restent.

Tableau 1

**ALLOCATION ET UTILISATION DES FONDS QUI RESTENT DANS LE PLAN
DU SECTEUR DES HALONS DE LA CHINE**

Période	Activité	Affectation provisoire (\$ US)	2008		2009 (réel jusqu'au 1 ^{er} sept. 2009)	
			Prévus	Réels	Prévus	Réels
2008	Pénalité pour extincteur au CO ₂	1 200 000	0	0	0	0
2008-2009	Reconversion de la fabrication de systèmes avec halon 1301	339 840	339 840	0	Reporté de 2008	0
2009	Cessation de la production de halon 1301 pour consommation réglementée	520 000	0	0	520 000	
2008-2010	Activités d'assistance technique, formation et sensibilisation	990 000	200 000	135 318	100 000	93 110
2009-2010	Cessation des activités du secteur des halons, RAP, vérifications des rapports de la Banque et vérifications etc.	300 000	30 000	0	100 000	70 000
2008-2015	Réserves de halons centrales et provinciales et gestion des activités	7 626 991	40 000	38 186	500 000	0
2010-2015	Activités de supervision de la gestion des halons, surveillance et contrôle de l'utilisation des matières premières, empêcher la production et l'exportation illicites de halons, etc.	1 500 000	0	0	0	0
Total		12 476 831	609 840	173 504	1 220 000	163 110

24. Le rapport de vérification comporte trois annexes. L'annexe I présente un résumé des données de vérification du halon 1301 en 2008, qui comprend les données, par année, du contingent de halon 1301, les ventes et les stocks de produits, les proportions de HCFC-22/halon 1301 et de brome/halon 1301, la production mensuelle de halon 1301 et la consommation de matières premières (HCFC-22 et brome), un résumé des ventes de halon 1301 comme agent extincteur et comme matière première en 2008. L'annexe II est une vérification financière de la production et de la consommation de halons en Chine. Et l'annexe III est une lettre du gouvernement de la Chine qui confirme l'état de la production de halon 1211 en Chine.

25. Le tableau 2 indique les résultats de la vérification en ce qui a trait à la matière première et aux usages réglementés de la production en 2008 ainsi que le stock d'ouverture et le stock restant de halon 1301 pour usages réglementés au 31 décembre 2008. Le stock de clôture de halons à la fin de 2008 était d'environ 168,4 tm.

Tableau 2

PRODUCTIONS ET VENTE DE HALON 1301 PAR ZHEJIANG LANTIAN EN 2008
(en tonnes métriques)

Produit	Production totale	Ventes aux producteurs de pesticides	Production contingentée	Stock d'ouverture	Autres usages	Ventes comme extincteur	Stock de clôture
	A	B	C=A-B	D	E	F	G=C+D-E-F
Halon 1301	692,65	594,917	97,733	135,7732	0,132	65,007	168,3672

Observations du Secrétariat

26. Le Secrétariat a pris note que la Chine a atteint son objectif et a surveillé l'utilisation du halon 1301 chez les huit producteurs de pesticides qui l'employaient comme matière première, et qui avaient justifié l'affectation et l'utilisation des fonds restants dans le plan du secteur des halons.

27. Selon le rapport de vérification, huit producteurs de pesticides en Chine utilisent du halon 1301 comme matière première. Toutefois, seulement Bayer CorpScience Hangzhou a installé un incinérateur efficace de gaz résiduels pour détruire les halons 1301 dans les gaz résiduels avant qu'ils ne s'échappent dans l'atmosphère. Les vérificateurs ont pris note que l'utilisation de halon 1301 dans cet incinérateur n'a eu aucun effet nocif sur la couche d'ozone et a été acceptable. Mais ils ont aussi pris note que les autres producteurs de pesticides utilisant du halon 1301 comme matière première ne possèdent pas cet équipement, dont le coût serait de 2 millions \$ US et dont le coût d'exploitation annuel serait d'environ 10 millions RMB, et que, sans cet équipement, il pourrait y avoir des émissions de halon 1301 dans l'atmosphère.

28. À cet égard, l'équipe de vérification a recommandé un nouveau moyen d'action qui exigerait que l'incinérateur soit installé et exploité de façon efficace après une période de rodage acceptable et, si ces installations ne sont pas efficaces à la fin de cette période, il faudrait cesser de fournir du halon 1301 à ces entreprises. Le Secrétariat a demandé au gouvernement de Chine s'il était d'accord avec la recommandation des vérificateurs. La Banque a répondu que la question d'un système de traitement des gaz résiduels faisait depuis quelque temps l'objet de discussion entre le Bureau de la coopération

économique internationale (*Foreign Economic Cooperation Office - FECO*) et le ministère de la Protection de l'environnement. Bien que le FECO serait d'accord pour appliquer de telles exigences, ils n'ont ni l'instrument juridique, ni le mandat, de les mettre à exécution. L'exécution devrait être effectuée au niveau provincial et municipal. Pour qu'un tel investissement soit requis, il faudrait élaborer des règlements qui seraient émis par le ministère de l'Environnement, adoptés par les provinces, puis appliqués par les bureaux locaux de la protection de l'environnement.

29. En outre, on a pris note que, comme le produit dérivé du halon 1301 et utilisé comme matière première – Friponil – est toxique, la Chine s'inquiète de ce que l'utilisation croissante du Friponil pourrait entraîner d'autres problèmes environnementaux, comme la pollution de l'eau. Cette situation pourrait avoir une incidence sur la décision du gouvernement de continuer ou non à soutenir ce produit à l'avenir.

30. Le problème des émissions de SAO lors de l'utilisation de SAO comme matière première a été discuté à la Quatrième réunion des Parties, et les Parties ont décidé notamment « que les quantités peu importantes de substances réglementées provenant de la production fortuite ou accessoire au cours du processus de fabrication, des produits de départ qui n'ont pas réagi ou de leur utilisation comme agents du processus de fabrication présents dans des substances chimiques sous forme d'impuretés à l'état de traces, ou qui sont émises durant la fabrication ou la manipulation du produit seront considérées comme n'entrant pas dans le champ d'application de la définition de la substance réglementée figurant au paragraphe 4 de l'article premier du Protocole de Montréal et d'inviter instamment les Parties à prendre des mesures pour réduire le plus possible les émissions de ces substances, notamment par des mesures comme celles qui consistent à éviter de les produire, à les réduire au moyen des techniques de contrôle applicables ou par une modification du procédé, ainsi que le confinement ou la destruction » (décision IV/12, par. 1 et 2).

31. Le Secrétariat a demandé de lui indiquer la quantité de halon 1301 émise dans les gaz résiduels sans incinérateur. La Banque mondiale a indiqué que les experts tentent actuellement de fournir une estimation.

Recommandations du Secrétariat

32. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif demande au gouvernement de Chine et à la Banque mondiale de présenter au Secrétariat du Fonds un rapport sur la quantité de halon 1301 émise dans les gaz résiduels découlant de la production de Friponil sans incinérateur, afin qu'il soit inclus dans le rapport sur les projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports qui sera présenté à la 60^e réunion.

Chine : Plan sectoriel d'élimination de la production de CFC : rapport de vérification des comptes (Banque mondiale)

33. Au nom du gouvernement de la République populaire de Chine, la Banque mondiale a présenté un rapport de vérification des comptes de l'élimination de la production de CFC en Chine pour l'année 2008.

Historique

34. En mars 1999, le Comité exécutif a approuvé un niveau de financement total de 150 millions \$US pour la mise en œuvre de l'accord relatif au secteur de la production de CFC en République populaire de Chine. Selon ce plan, la Chine s'engageait à respecter des plafonds annuels de production et de consommation de CFC, conformément à l'accord du Plan d'élimination accélérée des CFC, des halons et du CTC. Ayant réglé la question de la surveillance de l'accord après 2009 conformément à la décision 56/13, le Comité exécutif a décidé « d'approuver le programme de travail de 2009 du programme de

fermeture du secteur de la production de CFC en Chine pour la somme de 7,5 millions \$US et les coûts d'appui de 562 500 \$US pour la Banque mondiale, en prenant note que la Banque mondiale présenterait la demande de financement et les coûts d'appui à la 57^e réunion, accompagnée du rapport de vérification de la mise en œuvre du programme annuel de 2008 » (décision 56/62). A sa 57^e réunion, le Comité exécutif a décidé de décaisser la tranche finale du plan sectoriel pour la fermeture de la production de CFC (décision 57/31).

35. A sa 56^e réunion, le Comité exécutif a abordé la question de la gestion des soldes non dépensés des accords pluriannuels en Chine. Il a décidé de continuer à surveiller les activités et l'utilisation des soldes des non dépensés des projets après l'achèvement des accords pluriannuels pour les plans sectoriels relatifs aux mousses, aux halons et à la production de CFC, et les plans sectoriels d'élimination accélérée connexes en Chine, sur la base des procédures simplifiées suivantes : la Chine continuerait à faire effectuer des vérifications indépendantes des comptes des trois plans sectoriels. Les rapports sur la vérification des comptes, qui auraient le même format que celui utilisé les années précédentes, seraient présentés au Secrétaire exécutif chaque année à partir de 2009 et au-delà de cette date. La Chine fournirait les informations nécessaires aux rapports d'achèvement de projet (décision 56/13a)ii).

Rapport financier

36. Le rapport financier rend compte des décaissements en 2008 et des décaissements cumulatifs pour le plan sectoriel d'élimination de la production de CFC en Chine depuis son lancement en mars 1999. Depuis 1999, les engagements cumulatifs souscrits pour les contrats s'élèvent à 146 319 981 \$US répartis comme suit : 93 354 316 \$US pour les entreprises; 3 003 300 \$US pour l'assistance technique; 45 737 365 \$US pour les initiatives spéciales et 4 225 000 en frais de gestion. Les activités d'assistance technique comprenaient notamment :

- La formation en matière de politique
- La formation à la surveillance des sites CFC
- La vérification de la performance ;
- Un atelier sur la gestion des stocks de CFC; et
- La formation des négociants

37. Initiatives spéciales incluses :

- Plan de construction d'une installation de production de HCFC-134a;
- Sélection de produits de remplacement du bromure de méthyle dans la fumigation des sols; et
- Activités relatives au Centre de conformité de la Chine

38. Le montant total non affecté s'élève à 8 500 000 \$US. Le tableau 1 montre l'affectation et l'utilisation de ce solde. Comme l'indique ce tableau, aucun décaissement pour ces activités n'a été effectuée en 2008 ou 2009.

Tableau 1

**AFFECTATION ET UTILISATION DES SOLDES NON DEPENSES POUR LE PLAN
DE FERMETURE DE LA PRODUCTION DE CFC EN CHINE**

Période	Activité	Affectation provisoire (\$US)	2008		2009 (effective jusqu'au 30 juin 2009)	
			Prévue	Effective	Prévue	Effective
2009-2013	Consultants nationaux et internationaux pour des activités telles que l'organisation d'ateliers sur les technologies de remplacement	500 000	0	0	0	0
2009-2012	Coûts différentiels d'exploitation pour le bâtiment du Centre de conformité	3 300 000	0	0	0	0
2009-2012	Activités de gestion des importations et exportations de SAO telles que la formation	500 000	0	0	0	0
2009-2013	Recherche et construction de substances de remplacement des SAO	4 200 000	0	0	0	0
Total		8 500 000	0	0	0	0

Observations du Secrétariat

39. Le Secrétariat a demandé des précisions concernant certains éléments du rapport financier. Il a demandé par exemple si la rubrique intitulée « Recherche et construction de substances de remplacement des SAO » avait trait à la construction d'installations de production de substances de remplacement des SAO et quels types de produits chimiques seraient produits. La Banque mondiale a indiqué que la Chine avait étudié l'utilisation des fonds non affectés pour la construction de nouvelles installations de production de substances de remplacement des SAO. Dans une première étape, une étude de faisabilité serait menée pour évaluer les possibilités pour les secteurs de la réfrigération et des mousses. Une fois cette étude terminée, toutes mesures proposées seraient représentées au Comité exécutif pour examen.

40. Le Secrétariat a également demandé le total des engagements à ce jour pour les deux initiatives spéciales. La Banque mondiale a indiqué que la somme de 25 410 000 \$US était allouée à la construction d'une usine de production de HCFC-134a en deux phases, 227 365 \$US étaient alloués à la sélection de produits de remplacement du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, et 20 000 000 étaient alloués au Centre de conformité de la Chine.

41. Le Secrétariat a demandé en outre si les 20 millions \$US alloués aux activités relatives au Centre national de conformité avaient utilisés pour la construction du bâtiment même. La Banque mondiale a indiqué que le coût total du centre complet et opérationnel s'était élevé à plus de 58 millions \$US et qu'elle n'était pas en mesure de fournir une ventilation des différents types de dépenses car il s'agissait

d'un contrat clefs en main et le financement du secteur des CFC était mélangé à l'appui international et national.

42. Le Secrétariat a noté que le Comité exécutif ne finance pas normalement la construction de bâtiments. Le Comité avait cependant été informé à sa 41^e réunion, dans le contexte du programme de travail de 2004, que les fonds du secteur de production de CFC seraient alloués à la construction d'une usine de production de HFC-134a, à la sélection de produits de remplacement du bromure de méthyle dans la fumigation des sols et au Centre de conformité de la Chine.

43. Dans sa demande de financement du programme de travail de 2004, le gouvernement de la Chine a déclaré que « un nouveau programme est introduit en Chine en 2003, dont la mise en œuvre commencera dès que les dispositions juridiques peuvent être mises en vigueur. Au fur et à mesure que la Chine se rapproche de la deuxième importante obligation aux termes du Protocole de Montréal en 2005, il est prévu que les réductions dramatiques exigées dans la production et la consommation de SAO nécessiteront des mesures rigoureuses de conformité et d'application effective, en particulier pour empêcher les activités illicites à cet égard. La Chine propose donc de créer un Centre national de conformité en 2003. Le Centre de conformité de la Chine sera situé dans un nouveau bâtiment, qui sera acheté à cette fin. Le centre, y compris une partie des coûts de personnel, les coûts d'exploitation et l'achat du bâtiment, seront en partie soutenus par le financement du Fonds multilatéral disponible à partir du plan sectoriel d'élimination de la production des CFC, en utilisant les soldes non dépensés des programmes annuels d'années antérieures, et par les contributions bilatérales à la Chine. »

44. Ayant informé le Comité exécutif dans son programme de travail de 2004 de son intention d'utiliser des fonds pour le Centre de conformité, le gouvernement de la Chine a réitéré le paragraphe mentionné ci-dessus dans sa demande relative au programme de travail de 2005 et déclaré que « compte tenu de l'approbation du programme de travail de 2004 par le Comité exécutif, la procédure a été convenue par la Banque mondiale et la SEPA en février 2004. » (paragraphe 21 du Plan annuel de 2005 pour le secteur de la production de CFC joint au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33).

45. Il convient de noter que le Comité exécutif a accordé à la Chine « un maximum de souplesse dans l'utilisation des fonds convenus pour répondre aux exigences de réduction... et que les fonds fournis à la Chine en vertu de cet accord peuvent être utilisés de toute manière que la Chine juge bonne pour assurer le meilleur déroulement possible de l'élimination de la production de CFC » (décision 27/82, Para.d)

46. Cependant, il convient de noter en outre que l'affectation au Centre de conformité de la Chine de coûts de personnel, de coûts d'exploitation et des coûts d'achat du bâtiment n'avait pas été comptabilisée avant la présentation de cette vérification des comptes. Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la Chine envisage d'utiliser le solde non dépensé pour la construction de nouvelles installations de production de substances de remplacement des SAO et a indiqué qu'après une étude de faisabilité, toute mesure proposée serait soumise au Comité exécutif pour examen.

Recommandation du Secrétariat

47. Le Comité exécutif pourrait souhaiter noter que le gouvernement de la Chine est convenu de fournir au Comité exécutif des renseignements sur l'utilisation de tout solde non dépensé pour la construction d'installations de production de substances de remplacement des SAO, pour examen avant le décaissement de fonds pour ces activités.

Colombie : Plan national d'élimination des substances des groupes I et II de l'annexe A (PNUD)

48. Le plan national d'élimination des CFC de la Colombie a été approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion. Aux termes de ce plan, le gouvernement de la Colombie s'est engagé à éliminer tous les CFC et les halons avant le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a approuvé en principe une somme de 4,5 millions \$US pour la mise en œuvre du plan national d'élimination et approuvé le financement deux tranches à ses 41^e (2 146 820 \$US) et 47^e (2 353 180 \$US) réunions.

Rapport périodique

49. A ce jour, des progrès ont été réalisés pendant le programme de travail 2008-2009 du plan national d'élimination, notamment : la certification de 700 autres techniciens en entretien de l'équipement de réfrigération, élevant le nombre de techniciens certifiés à 3 500 depuis le début du programme; la fourniture d'équipement et de matériel de formation à 44 centres de formation et la tenue de six ateliers régionaux de formation de formateurs sur la gestion écologiquement rationnelle des frigorigènes – plus de 1 350 techniciens ont été formés jusqu'à présent; la distribution d'équipement de récupération et de recyclage à 200 ateliers d'entretien, ainsi que la reconversion complète des opérations de gonflage dans le secteur de la fabrication commerciale. Un grand nombre d'activités d'information et de sensibilisation ont été mises en œuvre. Une assistance technique a été fournie aux utilisateurs finaux de halons pour l'élimination adéquate de leurs halons existants. Un appui a été fourni à une entreprise pour l'exportation d'environ 8 tonnes de halon-1301 aux Etats-Unis pour la banque d'utilisations critiques.

50. La ventilation du budget approuvé du projet (en \$US) est présentée dans le tableau ci-dessous :

Elément du projet	(\$US)			
	Approuvé	Révisé	Dépenses	Solde
Elimination des CFC dans le secteur de la fabrication commerciale d'équipement de réfrigération	450 000	189 253	189 253	0*
Programme de permis pour les techniciens du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation	2 730 000	2 990 747	2 781 473	209 004
Assistance technique à l'appui du cadre juridique	142 000	142 000	74 643	67 357
Assistance technique pour l'information et la sensibilisation	320 000	320 000	284 632	35 368
Programme de gestion des banques de halons	58 000	58 000	4 194	53 806
Assistance technique pour la mise en œuvre et la surveillance	800 000	800 000	756 847	43 153
Total	4 500 000	4 500 000	4 091 042	408 958

(*) Le solde du projet de réfrigération commerciale a été réaffecté au programme de permis pour les techniciens en vue d'acheter des équipements supplémentaires pour les techniciens.

Vérification indépendante

51. En 2009, une vérification du rapport de vérification de la consommation de 2008 a été entreprise par un vérificateur indépendant, qui a conclu que « les données de 2008 sur les importations de SAO déclarées par le Groupe technique de l'ozone sont tout à fait fiables et que la Colombie réalise ses objectifs de consommation interne comme convenu. » Le vérificateur a également recommandé que « le système de réglementation des importations et exportations, et le renforcement des capacités soient largement consolidés. La principale recommandation est de persévérer dans cette voie. »

52. A compter de la fin de 2009, le programme de travail du plan national d'élimination de la Colombie se concentrera sur la consolidation du plan de gestion de la réfrigération au moyen de la certification de 600 techniciens en réfrigération, du renforcement du réseau de récupération/recyclage par la création de cinq centres de régénération des frigorigènes et la promotion de l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbure. Il fournira aussi une assistance et un soutien techniques aux principaux utilisateurs finaux de SAO dans tous les secteurs. Enfin, le programme de travail renforcera le cadre juridique et la réglementation du commerce de SAO, ainsi que les unités de mise en œuvre et de surveillance.

Observations du Secrétariat

53. Le Secrétariat a pris note du rapport périodique exhaustif et bien écrit sur la mise en œuvre du plan national d'élimination de la Colombie, ainsi que des documents justificatifs, y compris le rapport de vérification de la consommation nationale de SAO en Colombie. La consommation de CFC en 2008 de 208,0 tonnes PAO déclarée par le gouvernement de la Colombie en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est déjà inférieure de 123,2 tonnes PAO au niveau de consommation autorisé de 331,2 tonnes PAO pour cette année.

54. En réponse à une demande de précisions sur l'état de la mise en œuvre du projet d'élimination des SAO dans le secteur des inhalateurs à doseur, le PNUD a indiqué qu'une mission d'expert du PNUD à l'usine de fabrication aura lieu au cours du dernier trimestre de 2009 en vue d'examiner les progrès accomplis jusqu'à présent dans la formulation des produits et de fournir une assistance technique au processus de reconversion. L'entreprise a déjà commencé la formulation des produits avec le HFA; une fois qu'une formulation acceptable aura été obtenue, une production pilote sera effectuée en utilisant le nouvel équipement pour des essais en laboratoire et des essais de stabilité.

55. Le Secrétariat a demandé au PNUD des précisions quant à la capacité du gouvernement de la Colombie de réaliser l'élimination totale des CFC avant la fin de 2009 et de maintenir ce niveau de consommation grâce aux activités proposées dans le programme de travail final. Le PNUD a déclaré que l'objectif du gouvernement de la Colombie est d'éliminer complètement la consommation de CFC avant la fin de 2009, objectif qui sera atteint en combinant la fourniture d'une assistance technique au secteur de l'entretien, y compris les utilisateurs finaux, et l'application de la législation relative aux SAO qui interdit les importations de CFC à partir du 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, la dernière année du plan mettra l'accent sur le renforcement accru des capacités nationales en matière de surveillance des CFC et l'achèvement de l'assistance technique au secteur de l'entretien pour réduire la demande de CFC.

56. Notant que le financement de la préparation du PGEH a été approuvé par le Comité exécutif à ses 55^e et 57^e réunions, le Secrétariat a suggéré que le PNUD envisage conseiller le gouvernement pendant la mise en œuvre du programme de travail final du plan national d'élimination, sur l'entreprise de mesures préliminaires propres à faciliter l'élimination des HCFC le moment venu. Le PNUD a fait remarquer que depuis 2009, il collabore avec l'Unité nationale d'ozone pour l'élaboration du PGEH, qui devrait être présenté en 2010. Dans la mesure du possible, l'expérience et les contacts acquis pendant la mise en œuvre du plan national d'élimination ont été utilisés dans la préparation du plan de gestion de l'élimination du HCFC.

Recommandation du Secrétariat

57. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination de CFC en Colombie pour la période 2008-2009 et approuver le plan de mise en œuvre de 2010.

Inde : Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone pour les secteurs de la production et de la consommation : vérification supplémentaire de l'utilisation comme matière première (Banque mondiale)

58. Au nom de l'Inde, la Banque mondiale a présenté au Secrétariat avant la 59^e réunion du Comité exécutif un document intitulé « Vérification supplémentaire de l'utilisation comme matière première » en rapport avec le Plan d'élimination du tétrachlorure de carbone pour les secteurs de la consommation et de la production : programme annuel 2009, présenté à la 58^e réunion. Dans sa décision 58/35 en rapport avec ce plan, le Comité exécutif a pris note que la Banque mondiale avait informé le Secrétariat que l'Inde avait l'intention d'utiliser toute la différence entre la consommation admissible et la consommation réelle de tétrachlorure de carbone en 2008, soit 1 063 tonnes métriques (1 169 tonnes PAO tonnes), comme matière première dans les années à venir.

59. Le Comité a approuvé le financement pour la mise en œuvre du programme de travail 2009, mais a demandé à la Banque mondiale de ne pas entreprendre le décaissement du financement avant que le Secrétariat n'ait reçu la vérification que la quantité excédentaire de 1 169 tonnes PAO ait été utilisée comme matière première, et que cette vérification n'ait été jugée suffisante par le Secrétariat. Le Comité exécutif a aussi demandé au Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès réalisés à sa 59^e réunion.

60. Le Secrétariat a jugé totalement suffisante la vérification (envergure et contenu) présentée par la Banque mondiale à la 59^e réunion. Elle comprenait une vérification de la production de tétrachlorure de carbone et son utilisation comme matière première durant les six premiers mois de 2009 en Inde. Globalement, la quantité de tétrachlorure de carbone utilisé comme matière première durant cette période a été de 6 209 tonnes métriques (6 830 tonnes PAO). Au cours de cette période, les producteurs de tétrachlorure de carbone comme matière première ont réduit leurs stocks de 623 tonnes métriques (685 tonnes PAO), et les utilisateurs du produit à cette fin, de 1 522 tonnes métriques (1 674 tonnes PAO).

61. Le rapport de vérification de 2008 avait suggéré qu'il restait en réserve chez les utilisateurs 1 047 tonnes métriques (1 151,7 tonnes PAO) destinées à être utilisées comme matière première, ainsi que 16 tonnes métriques chez un fabricant de tétrachlorure de carbone. Tant l'utilisation de tétrachlorure de carbone comme matière première en Inde, que les réductions des stocks de chaque fabricant de tétrachlorure de carbone et de chaque utilisateur comme matière première, suffisent à prouver qu'une quantité égale à la quantité excédentaire a été utilisée comme matière première, et que les conditions de la décision 58/35 sont donc respectées. La Banque mondiale a été informée que le Secrétariat avait jugé que la vérification fournie par elle était suffisante et que la Banque mondiale pourrait donc commencer à décaisser les fonds approuvés à la 58^e réunion.

La Jamahiriya arabe lybienne : Elimination du bromure de méthyle dans l'horticulture : tomates, concombres, poivrons et autres (ONUDI)

62. Le projet d'élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture : tomates, concombres, poivrons et autres, a été approuvé par le Comité exécutif à sa 47^e réunion. Aux termes du plan d'élimination, le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne s'est engagé à éliminer toutes les utilisations réglementées de bromure de méthyle avant le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a approuvé en principe un financement de 1 243 000 \$US pour la mise en œuvre du projet par le gouvernement de l'Espagne et l'ONUDI. Le Comité exécutif a approuvé les deux tranches de financement à ses 47^e (743 000 \$US) et 56^e (500 000 \$US) réunions.

Rapport périodique

63. La formation des agriculteurs et la surveillance ont seulement commencé en 2008, lorsque l'équipe d'experts a été constituée. Depuis lors, plusieurs activités ont été mises en œuvre. La solarisation des sols, des produits chimiques de substitution et la biofumigation ont été introduites dans quelques exploitations agricoles. Du matériel agricole a été distribué à certains agriculteurs pour l'application de la solarisation (seule ou avec des produits chimiques), la culture hors-sol et la biofumigation, et des cultivateurs ont été formés à l'application de ces technologies de remplacement. En 2007, des plants greffés de tomate et d'aubergine ont été importés dans le pays pour la première fois et distribués aux agriculteurs. Une serre pour la production de plants greffés est en cours de construction depuis 2008 et sera opérationnelle à la fin de 2009. Un groupe d'experts et de techniciens nationaux qui seront responsables de l'unité de greffage ont été formés aux technologies de greffage au Maroc, où l'ONUDI a mis en œuvre un projet similaire. Une formation supplémentaire sera donnée aux cultivateurs en matière d'application de la solarisation (seule ou avec biofumigation et produits chimiques) et de meilleures pratiques, afin d'empêcher et/ou réduire au minimum l'infestation de pathogènes et de mauvaises herbes. Des visites de terrain seront organisées dans les exploitations où les technologies de remplacement ont été appliquées.

64. Malgré les retards intervenus dans le démarrage de la mise en œuvre du projet, le Coordonnateur national du projet a informé l'ONUDI que le niveau de consommation de bromure de méthyle dans le pays était inférieur à 55 tonnes PAO, comme convenu avec le Comité exécutif. En outre, 699 775 \$US des 1 363 725 \$US (y compris les coûts d'appui) approuvés jusqu'à présent ont été décaissés.

65. Pendant la saison de croissance végétale, tous les plants de tomate ont été sérieusement infectés par différents types de nématodes, avec des conséquences négatives sur l'introduction de la technologie de greffage. D'autres facteurs défavorables sont intervenus, notamment la résistance réduite des plants greffés due aux températures exceptionnellement élevées durant la saison de récolte et/ou des problèmes de gestion liés par exemple à la fourniture de matière organique en quantité suffisante, la densité de récolte et l'usage approprié de l'eau.

66. Vu l'infestation relativement élevée des plants greffés, les techniciens et les décideurs ont étudié la possibilité d'introduire des produits chimiques de substitution, y compris le 1,3 dichloropropène comme nématicide, employé à l'échelle mondiale. Cependant, les négociations en cours sur l'utilisation de ce produit chimique et d'autres dans l'Union européenne ont conduit le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne à décider de ne pas introduire de substances chimiques de remplacement. Par conséquent, l'équipe nationale a élaboré une stratégie d'adaptation de la technologie de greffage dans le pays, y compris la sélection de porte-greffe en tenant compte des conditions locales des sols et du climat, la formation à l'utilisation correcte de la technologie et une meilleure gestion. Ce processus prendra deux années de plus à mettre en œuvre.

Demande de prorogation de l'échéance de l'élimination

67. En raison des difficultés rencontrées avec l'introduction et l'adaptation des technologies de remplacement en Libye, le gouvernement demande une prorogation de la date d'achèvement de l'élimination complète du bromure de méthyle de 2010 à 2012, sans financement supplémentaire du Fonds multilatéral.

Observations du Secrétariat

68. La consommation de 51,6 tonnes PAO de BM en 2008 déclarée par le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est déjà inférieure de

23,7 tonnes PAO au niveau de consommation autorisé de 75,3 tonnes PAO de BM pour cette année. Ce niveau de consommation est également inférieur de 3,4 tonnes PAO à celui qui figure dans l'accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le niveau de consommation estimatif pour 2009 ne sera connu qu'en mars 2010.

Recommandation du Secrétariat

69. Notant que le niveau de consommation de bromure de méthyle de la Jamahiriya arabe libyenne en 2008 est semblable à celui qui figure dans l'accord conclu avec le Comité exécutif, les difficultés rencontrées avec l'introduction et l'adaptation de la technologie du greffage aux conditions locales et que la stratégie révisée d'adaptation de la technologie de greffage dans le pays a été élaborée par les principales parties prenantes, et compte tenu de la décision 43/14 relative à l'élimination accélérée du bromure de méthyle par les Parties visées à l'article 5, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le calendrier révisé de l'élimination du bromure de méthyle suivant dans son accord avec la Jamahiriya arabe libyenne :

Année	Niveau maximal de consommation de BM (tonnes PAO)	
	Initial	Révisé
2006	96,0	96,0
2007	75,0	75,0
2008	55,0	55,0
2009	30,0	30,0
2010	-	30,0
2011		25,0
2012		-

Roumanie : Vérification de la production de CTC (ONUDI)

70. A sa 47^e réunion, le Comité exécutif a approuvé l'accord pour le secteur de production de SAO de la Roumanie. Lorsque l'ONUDI a présenté une demande de financement de la tranche finale à la 53^e réunion, le Comité exécutif a pris la décision 53/35 dans laquelle il a approuvé la dernière tranche de ce plan. Un des éléments de cette décision demandait à l'ONUDI de retenir le décaissement de cette tranche jusqu'à ce qu'elle effectue une vérification de l'exécution du programme de travail de 2007 et obtienne confirmation du Secrétariat que les objectifs de 2007 avaient effectivement été atteints. L'ONUDI a présenté cette vérification en 2008 et le Secrétariat a confirmé que les objectifs de 2007 avaient effectivement été atteints.

71. Un deuxième élément de cette même décision demandait à l'ONUDI d'effectuer la vérification du secteur de production des SAO et du projet d'élimination finale du CTC utilisé comme agent de transformation en 2008 et 2009. L'ONUDI a présenté un rapport de vérification au Secrétariat à temps pour la 59^e réunion, couvrant la production et l'utilisation du CTC en Roumanie en 2008. Deux usines produisent du CTC en Roumanie : Oltchim et Chimcomplex. Le rapport de vérification couvre ces deux installations.

Production et destruction

Oltchim

72. L'usine d'Oltchim a produit du CTC et produit également du di-2-éthylhexyl peroxydicarbonate (DEHPC) dans lequel le CTC est utilisé comme agent de transformation, qui figure dans la liste des

utilisations réglementées de la décision XVII/7 de la Réunion des Parties (application no. 36). La vérification a montré que l'installation d'Oltchim n'avait pas produit de CTC en 2008. L'entreprise disposait d'un stock de CTC de 82,9 tonnes (91,2 tonnes PAO) au début de 2008 provenant d'une production antérieure. Ce stock a été utilisé pour la production de DEHPC en 2008 et le stock est épuisé ; par conséquent, la production et la consommation de CTC à l'installation d'Oltchim en 2008 étaient nulles. En juillet 2009, les vérificateurs ont confirmé que l'installation d'Oltchim, qui produisait du CTC et du perchloréthylène, n'a pas produit de CTC depuis mars 2007 et de perchloréthylène depuis août 2007.

Chimcomplex

73. La vérification a montré que la production et la destruction de CTC à Chimcomplex se poursuivent. Chimcomplex produit du chloroforme en chlorant le méthane alimenté comme gaz naturel et en éliminant le chloroforme du mélange d'hydrocarbures chlorés ainsi obtenu. Le résidu contient du chloroforme, du CTC et certains autres hydrocarbures chlorés (C2-C5). La proportion de CTC dans le résidu varie de 25% à 35% en raison du contenu variable d'hydrocarbures (autre que le méthane) dans le gaz d'alimentation venant du pipeline du réseau national, qui est alimenté directement, et la faible sélectivité possible dans le procédé de chloration à température élevée. L'entreprise conserve le mélange dans onze wagons et une citerne fixe, dans lesquels des lots de différentes années sont souvent mélangés. La vérification comprend une analyse chimique de chaque réservoir ou wagon afin d'établir la quantité de CTC qu'il contient. Par conséquent, bien que la quantité exacte du stock actuel de CTC soit connue, la quantité de CTC ajoutée au stock à partir de la production et retirée du stock pour incinération est moins certaine. Ceci est dû au fait que l'on connaît seulement la quantité de mélange ajouté ou retiré et non sa composition exacte et que par conséquent la quantité exacte de CTC ajoutée ou retirée ne peut être évaluée. Cette différence semble néanmoins insignifiante tant que l'entreprise peut justifier de la totalité du mélange et qu'elle veille à ce que tout le mélange soit incinéré. Cela semble être le cas.

74. Chimcomplex a produit 149 tonnes de mélange contenant du CTC en 2008. Le stock de clôture du mélange contenant du CTC à la fin de décembre 2008 était de 509,50 tonnes. A la date de la vérification, le stock de mélange contenant du CTC était de 556,50 tonnes. Il n'y a pas eu d'incident conduisant à une perte importante de matière première ou de produit fini. Outre les stocks de ce mélange, 307 tonnes d'un mélange semblable contenant du CTC sont stockées sur le site de l'entreprise car le client n'a pas encore pris livraison du matériel bien que le paiement total ait été effectué. La composition exacte de ce mélange demeure inconnue.

75. La destruction se fait par incinération. Les vérificateurs ont fait savoir que l'usine d'incinération a commencé ses activités le 16 novembre 2007.

76. Le tableau ci-après montre les résultats de la vérification :

	CTC [tonnes]	CTC [tonnes PAO]	Mélange contenant du CTC [tonnes]
Production	40,9	45,0	149,0
Destruction	43,4	47,7	151,5
Stock de Chimcomplex appartenant à l'entreprise	172,4	189,6	509,5
Stock de Chimcomplex appartenant à un tiers	inconnu	inconnu	307
Production nette	-2,5	-2,7	-2,5

77. Les vérificateurs ont fait observer que Chimcomplex devrait accélérer l'incinération, et ont indiqué que la capacité de l'installation d'incinération est de 580 tonnes par an.

Équipement utilisé pour produire le CTC

78. Chimcomplex a informé les vérificateurs que, vu le prix très concurrentiel du chlorure de méthylène, la direction n'a pas exploité l'installation en 2009. Elle a présenté une lettre au Ministère de l'environnement et du développement durable faisant part de son souhait d'arrêter la production dans l'installation de chlorure de méthylène.

79. Chez Oltchim, les vérificateurs ont confirmé qu'une des deux colonnes de distillation a été retirée du procédé et installée dans une autre installation après certaines modifications. La deuxième colonne sera retirée dès qu'on lui aura trouvé un autre usage dans le complexe. Les vérificateurs ont été informés que le reste de l'équipement relatif à la production de CTC, tel que le réacteur, les bâches de récupération, les instruments de contrôle et de surveillance, étaient encore sur les lieux et que la direction ne projetait pas d'utiliser l'équipement restant.

80. En se fondant sur une vérification concrète et une discussion avec la direction d'Oltchim, les vérificateurs ont confirmé qu'il n'est pas possible de produire du CTC dans l'installation existante sans modification. La visite de l'installation a révélé qu'aucun équipement additionnel n'a été retiré de l'usine de production de CTC comme le déclare le rapport de ESS Jay Consultants en 2008. L'installation est décontaminée et n'a pas été utilisée pour produire du perchloréthylène.

Observations du Secrétariat

81. Selon les données fournies par le Secrétariat de l'ozone, la Roumanie a déclaré une production de 166,7 tonnes PAO en 2008. Ces informations ne concordent pas avec les résultats de la vérification qui montre une production de 2,7 tonnes d'après la définition de l'article 7. L'ONUDI a été priée de conseiller à la Roumanie de fournir au Secrétariat de l'ozone des données actualisées en vertu de l'article 7.

82. Les vérificateurs ont souligné la lenteur des progrès de la destruction des stocks à l'installation de destruction Chimcomplex, qui est à peine supérieure à la production. Le Secrétariat avait déjà indiqué dans sa lettre de décembre 2008 à l'ONUDI que la destruction du CTC stocké par Chimcomplex nécessiterait une surveillance continue, et appelé son attention sur la décision du Comité exécutif y afférente, demandant qu'une vérification de la production et destruction de 2008 et de 2009 soit effectuée. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de fournir des renseignements lorsque la destruction complète des stocks détenus par Chimcomplex serait achevée. L'ONUDI a indiqué que l'installation de destruction s'était heurtée à des problèmes techniques au départ, mais que ceux-ci ont été résolus entre-temps. La destruction du stock de 509,5 tonnes de mélange contenant du CTC devrait être achevée à la fin de 2009.

83. L'installation de Chimcomplex détient deux stocks distincts : 509,5 tonnes de mélange contenant du CTC qui appartient à Chimcomplex et qui est donc assujéti à la vérification et à la destruction, et 307 tonnes de mélange contenant du CTC stockées sur les lieux mais appartenant à un client qui a payé le mélange, mais n'a pas pris de mesures pour faciliter sa livraison. Selon les vérificateurs, cette situation dure depuis plus d'un an. Le Secrétariat a fait part à l'ONUDI de sa crainte que le mélange contenant du CTC stocké pour un client n'ait été abandonné par celui-ci. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI d'examiner la question avec le gouvernement de la Roumanie et de rendre compte, dans le rapport de vérification de 2009, des mesures prises et, s'il y a lieu, du calendrier de la destruction de cette substance.

84. Les vérificateurs ont noté que dans le cas d'Oltchim, l'installation de production de CTC avait été en partie démontée, mais qu'elle demeurait en grande partie intacte. Ils ont aussi indiqué que la production de CTC ne serait possible qu'en apportant des modifications à l'installation de production dans l'état où elle était lorsque le vérificateur l'a visitée. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI d'étudier avec la Roumanie les mesures à prendre pour assurer l'élimination durable de la production. L'ONUDI a fait savoir que le mandat d'Oltchim pour le démontage complet de l'installation de production de CTC/perchloréthylène au cours des cinq prochains mois est en cours d'élaboration. L'ONUDI reprendra le démontage de l'installation dans sa présentation du rapport de vérification de 2009.

85. La vérification des installations et de la production, achat et consommation de matières premières a montré que les deux usines, et par extension le gouvernement de la Roumanie, ont atteint les objectifs fixés dans l'accord relatif au secteur roumain de production de SAO pour 2008.

Recommandation du Secrétariat

86. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif note que la Roumanie a présenté une vérification montrant sa conformité à l'accord conclu entre la Roumanie et le Comité exécutif pour toutes les années jusques et y compris 2008.

Venezuela (République bolivarienne du): Plan d'élimination de la production de CFC (Banque mondiale)

87. La Banque mondiale a présenté, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, le rapport périodique de 2009 et le programme annuel pour des activités associées au plan d'élimination de la production de CFC en République bolivarienne du Venezuela.

Données générales

88. Lors de sa 44^e réunion en 2004, le Comité exécutif a approuvé en principe un montant total de 16,5 millions \$ US pour l'exécution de l'accord concernant le secteur de la production de CFC en République bolivarienne du Venezuela, au terme duquel le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'engageait à respecter un niveau maximal total de production de CFC pour la période 2004-2006, et à réaliser l'élimination totale au plus tard en 2007 (décision 44/59). Produven, la seule entreprise de fabrication de CFC au pays, a cessé toute production de CFC à la fin de 2006 et reconverti ses installations à la production de HCFC-22. La Banque mondiale a présenté à la 54^e réunion du Comité exécutif un rapport de vérification de la production de CFC en 2007 et a reçu la dernière tranche de financement de 1,05 million \$ US, plus les coûts d'appui associés.

89. Comme condition d'approbation de la tranche finale de financement, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de poursuivre la vérification des installations de Produven en 2009, afin de s'assurer que l'usine avait cessé de produire du CFC de façon permanente (décision 54/15 a)). Un rapport de vérification a été présenté à la 58^e réunion et le Comité « a félicité le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et la Banque mondiale pour les efforts déployés afin de se conformer à la décision 54/15 a) et pour avoir mis en œuvre avec succès la vérification de 2008 visant à confirmer la cessation soutenue de la production de CFC à l'usine de Produven en République bolivarienne du Venezuela » (décision 58/15 d) i)).

90. Le Secrétariat avait informé le Comité qu'un plan annuel n'était pas joint au rapport de vérification. Le plan annuel n'exigerait aucun financement supplémentaire, mais indiquerait plutôt les activités à entreprendre en 2009 et les activités mises en œuvre en 2008. La Banque mondiale a indiqué qu'elle travaillait avec la République bolivarienne du Venezuela afin de fournir un plan annuel, mais que

le plan ne serait pas disponible pour la 58^e réunion. Le Comité a alors demandé au gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et à la Banque mondiale de présenter au Secrétariat du Fonds le plan annuel de 2009 afin qu'il soit inclus dans le rapport sur les projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports à être présentés à la 59^e réunion (décision 58/15 d) ii) a)).

Programme annuel de 2009

91. Le programme annuel de 2009 comprend une brève annexe sur l'état des activités mises en œuvre dans le cadre du programme annuel de 2008. Il réitère que l'interdiction des importations de SAO est entrée en vigueur en novembre 2004 et que le plafond de production a été maintenu jusqu'à la fin de 2007. Les activités d'assistance technique achevées en 2008 comprennent notamment le soutien au gouvernement afin de renforcer la capacité technique du personnel local, une campagne de sensibilisation, l'élaboration de lignes directrices environnementales pour le démantèlement des installations de production de CFC de Produven, une étude sur les effets de la fermeture hâtive de l'usine de Produven, ainsi que des vérifications de Produven et des salaires des membres du personnel professionnel permanent. Des 450 000 \$ US approuvés pour les activités d'assistance technique dans le cadre du projet, un montant total de 411,000 avait été décaissé en 2008. Tous les autres fonds ont été attribués à Produven et ont été décaissés.

92. En 2009, l'élément visant l'assistance technique sera maintenu pour assurer le soutien du personnel local afin de renforcer sa capacité technique. La campagne de sensibilisation du public se poursuivra par des activités de soutien dans le cadre du deuxième salon international sur les technologies propres (*Second International Fair on Clean Technologies*) en 2009. Des efforts continueront d'être déployés afin d'identifier les utilisateurs finals de CFC, de promouvoir la reconversion ou la remise en état, ou de faciliter la transition vers d'autres solutions. Les fonds qui restent seront aussi utilisés pour la vérification de 2009.

Recommandations du Secrétariat

93. Le Comité exécutif peut souhaiter prendre note du programme de travail annuel de 2009 visant le plan d'élimination de la production de CFC en République bolivarienne du Venezuela.

Yémen : Élimination finale du bromure de méthyle (Allemagne)

94. L'élimination finale du bromure de méthyle a été approuvée par le Comité exécutif à sa 56^e réunion. Par ce projet, le gouvernement du Yémen s'est engagé à éliminer tous les usages réglementés du bromure de méthyle d'ici le 1^{er} janvier 2015. Le Comité exécutif a approuvé en principe un montant de 601 450 \$ US pour la mise en œuvre du projet, avec un financement de 201 450 \$ US approuvé à ses 56^e (109 740 \$ US) et 57^e (91 710 \$ US) réunions. Le financement pour la deuxième tranche du projet (200 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence) sera demandé en 2010.

Rapport périodique

95. Des résultats ont été obtenus jusqu'à maintenant en 2009, notamment : mise en application de sept cours sur place sur la solarisation pour environ 240 participants; introduction de la technologie de la solarisation à 41 fermes, avec de l'aide fournie par des spécialistes en agriculture; mise en œuvre d'un programme de formation pour 10 membres de la plus importante association agricole du Gouvernorat de Sadah (la plupart des agriculteurs sont membres de cette association); formation d'ingénieurs agricoles en technologie de greffage à l'étranger; mise en œuvre d'une table ronde sur des questions en rapport avec l'élimination du bromure de méthyle dans la culture des fleurs coupées, avec l'aide des ingénieurs

agricoles. Des accords ont aussi été signés entre le projet de gestion du bromure de méthyle et deux organisations non gouvernementales dans les régions d'Hadramout et des documents de sensibilisation portant sur des solutions de remplacement pour le bromure de méthyle ont été distribués aux intéressés. Un devis descriptif des éléments requis pour les technologies de solarisation et de biofumigation a été fourni à un importateur de bromure de méthyle, afin de permettre l'importation de ces matières au pays. En date d'août 2009, une somme de 128 283 \$ US avait été décaissée.

Observations du secrétariat

96. La consommation de 29,8 tonnes PAO de bromure de méthyle déclarée en 2008 par le gouvernement du Yémen dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal est déjà de 13,8 tonnes PAO inférieure à la consommation admissible de 43,6 tonnes PAO pour cette année. Cette consommation est similaire à celle indiquée dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.

97. À la suite de la demande d'explications sur les activités de renforcement de la capacité qui seront mises en œuvre pour assurer la viabilité à long terme des technologies de remplacement du bromure de méthyle au Yémen, et sous réserve de la compétence des agriculteurs après que le projet sera terminé, le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la formation n'était pas fournie seulement aux ingénieurs agricoles et aux agriculteurs, mais aussi aux personnes clés de l'une des associations à laquelle la plupart des cultivateurs de la région de Sadah appartiennent. Cette association est l'un des principaux intéressés dans la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle, et elle est responsable de l'organisation des programmes de formation, de la distribution du matériel agricole requis pour les technologies de remplacement, et de la présentation de rapports à l'Allemagne.

Recommandation du Secrétariat

98. Le Comité exécutif peut souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination finale du bromure de méthyle du Yémen pour la période 2009.

Projets de refroidisseurs :

Brésil : rapport périodique sur le projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, en mettant l'accent sur l'application de technologies sans CFC à faible consommation d'énergie pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC (PNUD)

Colombie : rapport périodique sur le projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, en mettant l'accent sur l'application de technologies sans CFC à faible consommation d'énergie pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC (PNUD)

Cuba : rapport périodique sur le projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, en mettant l'accent sur l'application de technologies sans CFC à faible consommation d'énergie pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC (PNUD et Canada)

République arabe syrienne : rapport périodique sur le projet de démonstration portant sur le remplacement des refroidisseurs centrifuges avec CFC (ONUDI)

Mondial : rapport périodique sur le projet mondial pour le remplacement des refroidisseurs (Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Philippines, et Tunisie) (Banque mondiale)

Région – Afrique : rapport périodique sur le projet de démonstration stratégique pour la reconversion accélérée des refroidisseurs avec CFC dans six pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Sénégal et Soudan) (ONUDI, France, Allemagne, et Japon)

Région – Europe : rapport périodique sur un projet de démonstration pour le remplacement des refroidisseurs centrifuges avec CFC (Croatie, ex RY de Macédoine, Monténégro, Roumanie, et Serbie) (ONUDI)

Région – Amérique latine et Caraïbes : projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur l'application de technologies sans CFC à faible consommation d'énergie pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC (PNUD)

Introduction

99. À ses 47^e et 48^e réunions, le Comité exécutif avait approuvé huit projets de démonstration pour le remplacement des refroidisseurs avec CFC pour le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale, le Canada, la France, l'Allemagne, et le Japon, projets qui comprenaient des projets individuels de pays, des projets régionaux, et un projet mondial. Les propositions de projet approuvées suggéraient un co-financement d'une variété de sources, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le financement du carbone, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Fonds Français pour l'Environnement mondial, le financement des agences d'exécution et le financement de contrepartie.

100. Le présent document fait suite à la décision 55/5 d), le Comité exécutif ayant prié le Secrétariat de « communiquer avec le Fonds pour l'environnement mondial et les agences d'exécution pour résoudre les problèmes de cofinancement reliés à l'approbation des projets de refroidisseurs, et le cas échéant, au décaissement du financement correspondant et de faire rapport à la 56^e réunion du Comité exécutif sur les progrès réalisés dans tous les projets de refroidisseurs. ».

101. Le Secrétariat a fourni à la 56^e réunion des renseignements sur les progrès réalisés dans tous les projets portant sur les refroidisseurs. Le Comité exécutif s'est référé à la décision 56/10 pour prendre note du rapport sur les progrès réalisés pour tous les projets des refroidisseurs et pour demander que l'on tienne compte des discussions tenues à la 56^e réunion lors de la préparation d'une révision de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de refroidisseurs et de la préparation d'un document d'orientation sur le « mécanisme formé de revenus supplémentaires provenant des prêts et d'autres sources » conformément à la décision 55/2.

102. À la 58^e réunion, l'administrateur principal intérimaire, Surveillance et évaluation, a présenté une étude théorique sur l'évaluation des projets de refroidisseurs. Le Comité exécutif a décidé, conformément à la décision 58/7, de prendre note de l'étude théorique, d'inciter les agences à accélérer la mise en œuvre des projets courants portant sur les refroidisseurs avec modalités de co-financement, de présenter un rapport périodique à la 59^e réunion, et d'encourager les agences à poursuivre leurs efforts pour évaluer l'applicabilité des instruments du marché du carbone et d'autres formes de co-financement, le cas échéant, pour le remplacement des équipements avec HCFC, et en particulier des équipements de refroidissement.

103. Le rapport périodique présenté au Comité exécutif fait suite aux décisions ci-dessus, en particulier à la décision 58/7. Il ajoute ainsi aux renseignements déjà fournis dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/11/Add1., et ne répète pas les données générales de ces projets mais se concentre plutôt sur le développement incrémental depuis le dernier rapport.

Rapport périodique

104. Pour préparer le présent rapport périodique, le Secrétariat a distribué un questionnaire en trois parties aux trois agences d'exécution principales pour les projets d'investissement dans le secteur des refroidisseurs (PNUD, ONUDI et Banque mondiale). Dans ce questionnaire, on demandait aux agences de fournir les renseignements suivants : une brève évaluation de l'expérience à ce jour et les résultats obtenus, une description du mécanisme de co-financement employé, et un résumé des activités entreprises. Un résumé provisoire produit par le Secrétariat a alors été communiqué aux agences afin d'obtenir leurs observations. Le résultat, selon la formule élaborée à la 56^e réunion, est montré au tableau qui forme l'annexe I.

105. Le Secrétariat a souligné que les agences ne se concentraient pas seulement sur le remplacement des refroidisseurs selon les CFC qu'ils utilisaient, mais aussi sur une question d'importance similaire, sinon plus importante, la consommation d'énergie et, ce partant, les effets des refroidisseurs sur le climat. Tel qu'on le prévoyait lors de l'approbation des projets, le co-financement était dans la plupart des cas obtenu en se basant en présumant que les nouveaux refroidisseurs permettraient de réaliser des réductions substantielles de la consommation d'énergie.

106. La mise en œuvre a accompli de réels progrès l'an dernier. En particulier, des refroidisseurs ont été remplacés, et les programmes de plus grande envergure, notamment le programme mondial et le programme du Brésil, ont accompli des progrès importants dans l'obtention du co-financement, et ils ont en réalité permis d'accroître substantiellement le montant du co-financement.

107. Pour le moment, une partie du financement demandé au FEM pour un montant total de plus de 20 millions \$ US est terminée. Le co-financement total des projets de refroidisseurs s'établit à 174 millions \$ US, bien que les projets soient très variés. Soixante-dix pour cent du co-financement est lié à un projet du PNUD au Brésil, et un autre 18 per cent, à un projet mondial pour les refroidisseurs de la Banque mondiale. Les quelque 4 pour cent de financement qui restent sont partagés entre les autres activités. Toutefois, étant donné le financement total de 14,5 millions \$ US fourni par le Fonds multilatéral pour les projets de refroidisseurs, le co-financement a multiplié par 13 les fonds disponibles, qui a atteint un total de 188,5 millions \$ US.

Recommandation du Secrétariat

108. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur le progrès réalisé dans tous les projets de refroidisseurs présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/10;
- b) Féliciter le PNUD et la Banque mondiale pour la réussite de leur travail exemplaire visant à obtenir du co-financement à des niveaux beaucoup plus importants que le financement initialement fourni par le Fonds multilatéral;
- c) Féliciter les agences d'exécution et les agences bilatérales qui ont participé à l'élargissement des activités de mise en œuvre au-delà de la protection de l'ozone et vers les changements climatiques, en intégrant l'efficacité énergétique à leurs programmes, et en utilisant des fonds externes importants pour réaliser ces deux objectifs en une seule activité; et
- d) Demander au Secrétariat de présenter à la 62^e réunion un autre rapport sur les progrès réalisés dans les projets.

Annexe I

**VUE D'ENSEMBLE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR LES REFROIDISSEURS
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 45/4(c)**

Agence d'exécution et pays / région	Financement du projet (\$ US)	Co-financement minimum requis (\$ US)	Sources de financement initialement proposées	Changements à l'état 2008 (\$ US)	Montant 2009 du co-financement obtenu / attendu (\$ US)	Nombre de refroidisseurs déjà reconvertis ou remplacés dans le projet ¹
PNUD : Brésil	1 000 000	252 000	1. FEM 2. ESCO	Fonds supplémentaires : 70 109 000 Nouvelle répartition des fonds supplémentaires : 1. 250 000 (FEM) : approbation du total peut être réalisée en 2009 2. 56 360 000 (ESCO) 3. 249 000 (Gouv.)	Nouveau total : 135 524 000 Répartition : 1. Subvention de 13 750 000 du FEM approuvée/terminée 2. Bénéficiaires de 106 360 000 des banques, ESCO* 3. 414 000 du gouvernement en nature, confirmé 4. 15 000 000 fourni comme mécanisme de garantie par la BID - confirmé	Aucun
PNUD : Caraïbes (Barbade, République dominicaine, Jamaïque, et Trinidad-et-Tobago)	1 000 000	690 000	1. FEM 2. Fonds internes du PNUD		Co-financement pour remplacer sept refroidisseurs en Jamaïque, obtenu des bénéficiaires (montant total reste à déterminer).	7 Refroidisseurs avec CFC remplacés en Jamaïque.

¹ Entre parenthèses : Nombre de remplacements ou de reconversions actuellement en cours

Agence d'exécution et pays / région	Financement du projet (\$ US)	Co-financement minimum requis (\$ US)	Sources de financement initialement proposées	Changements à l'état 2008 (\$ US)	Montant 2009 du co-financement obtenu / attendu (\$ US)	Nombre de refroidisseurs déjà reconvertis ou remplacés dans le projet ¹
PNUD : Colombie	1 000 000	705 000	FEM	445 000 des fonds supplémentaires Répartition : 2. -670 000 Bénéficiaires 3. 941 000 "Unidad de Planeacion Mineiro Energetica" (UPME) 4. 24 000 Gouv. 5. 150 000 PNUD	Nouveau total : 4 445 000 Répartition : 1. Subvention de 1 000 000 du FEM approuvée 2. 2 330 000* Bénéficiaires 3. 941 000 UPME en nature 4. 24 000 Gouv. en nature 5. 150 000 PNUD en nature En outre : Réduction fiscale approuvée par le gouvernement pour des investissements réels pendant la mise en oeuvre du projet. Quantifiable seulement après la mise en oeuvre.	Aucun
PNUD et Canada : Cuba	984 353	410 125	1. Gouv. du Canada 2. Fonds internes du PNUD		Total : 901 300** -achevé Répartition : 1. 655 000 CAN\$ (Gouv. du Canada) 2. 335 000 \$ CA (secteur privé) 3. 40 000 (FFT du PNUD sur l'énergie)	4 reconvertis 5 en cours de reconversion
ONUDI : Europe de l'Est (Croatie, ex RY de Macédoine, Roumanie, Monténégro, et Serbie)	1 069 074	416 175	Fonds de contrepartie	Cinq nouveaux refroidisseurs ont été installés et sont opérationnels.	Total : 470 000 Répartition : 1. 230 000 (5 contreparties) 2. 240 000 (5 contreparties)	10 reconvertis 1 en cours de reconversion

Agence d'exécution et pays / région	Financement du projet (\$ US)	Co-financement minimum requis (\$ US)	Sources de financement initialement proposées	Changements à l'état 2008 (\$ US)	Montant 2009 du co-financement obtenu / attendu (\$ US)	Nombre de refroidisseurs déjà reconvertis ou remplacés dans le projet ¹
ONUDI : République arabe syrienne	585 961	27 195	Fonds de contrepartie	Les trois refroidisseurs à l'hôtel Le Méridien sont installés et opérationnels.	Total : 270 000 Répartition : 1. 120 000 (hôtel Le Méridien) 2. 150 000 (hôpital El-Basel)	3 reconvertis 4 en cours de reconversion
France, Allemagne, Japon et ONUDI : Afrique (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Sénégal, et Soudan)	2 000 000	477 876	FFEM	Le Sénégal a été ajouté, portant le total à six pays de la région africaine faisant partie de ce projet	Total : 1 027 500** (FFEM)	1 reconvertis
Banque mondiale : Projet mondial (Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Philippines, et Tunisie)	6 884 612	13 769 224	1. FEM 2. MDP	La Jordanie a amorcé son projet de remplacement de ses refroidisseurs, en même temps que l'Inde et les Philippines; le Conseil de la Banque mondiale a approuvé le projet de remplacement des refroidisseurs et l'accord de subvention est signé; acheteur identifié selon le mécanisme de développement propre pour les Philippines, et évaluation de la Banque mondiale achevée. La Malaisie ne participera pas au projet; la Chine et la Tunisie ne participeront probablement pas au projet. Discussions en cours avec l'Indonésie sur la meilleure façon de répondre aux demandes de co-financement.	Total : 31 670 000 Répartition : 1. 6 300 000(FEM-Inde) 2. 2 600 000 (FEM-Philippines) 3. 15 000 000 (MDP-Inde) 4. 7 770 000 (MDP-Philippines) FEM approuvé et achevé for l'Inde.	Aucun

*Brésil et Colombie : Ne sera matérialisé que lorsque les investissements réels auront lieu pendant la mise en œuvre du projet. Couvre aussi d'autres éléments de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

**Chiffre basé sur le taux de change de la contribution en vigueur du dollar américain au moment de l'approbation du co-financement.